



# Halloween Run by Caussi Run and Tri

## Règlement de l'épreuve

---

### Article 1: Organisation

L'Halloween Run by Caussi Run and Tri est une épreuve de course à pied de type Trail organisé par le club CAUSSI RUN AND TRI.

L'organisateur peut être contacté à tout moment pour toute demande d'explication ou d'information complémentaire à l'adresse mail suivante: [caussirunandtri@gmail.com](mailto:caussirunandtri@gmail.com).

### Article 2: Date, horaires et parcours

L'Halloween run se tiendra le samedi 31 octobre 2026 à partir de 9h, rue de l'ancienne poste à LAURENS 34480 (Hérault). L'accueil des participants se fera à partir de 8h.

L'épreuve sera composée de 4 courses distinctes:

- 1 course de 18km dont le parcours serait: Laurens - Caussinijouls - Cabrerolles - La Liquière - Laurens. Le dénivelé serait de 355m D+ et le départ sera donné à 9h.
- 1 course de 8,5km dont le parcours se situerait sur le causse de Laurens. Le dénivelé serait de 113 m D+ et le départ sera donné à 10h.

Le retrait des dossards se fera sur place, le samedi matin de 7h30 à 8h45 (pour le 18km), de 8h30 à 9h45 pour le 8,5km.

Le port du dossard bien visible sur la poitrine, non plié ou masqué, est obligatoire tout au long de la course.

### Article 3: Condition de participation

#### 1- PPS et licences sportives

Ainsi que le stipule l'article 231-2-1 du Code du sport, la participation à l'Halloween Run by Caussi Run and Tri n'est ouverte qu'aux personnes disposant:

- d'une **licence sportive** en cours de validité le jour de la manifestation et adaptée au type de course.
- d'un **PPS** en cours de validité le jour de la manifestation.

## 2- Catégories d'âge

Les catégories et âges autorisés sur les différentes distances sont définies par la réglementation de la FFA.

Pour les mineurs, une autorisation parentale remplie et signée sera nécessaire pour la validation de l'inscription.

### Article 4: Mode d'inscription

#### 1- Droit d'inscription

L'inscription ne sera validée qu'après le règlement du droit d'inscription.

Les droits d'inscriptions sont répartis comme suit:

- Course 18km : 20€
- Course 8,5km : 12€

#### 2- Revente ou transfert de dossard

L'inscription est ferme et définitive, mais le remplacement d'un coureur peut être possible sous réserve d'autorisation préalable de l'organisateur (et cela jusqu'au 24 octobre dernier délai).

Toute inscription engage personnellement son auteur et le transfert d'inscription ou la cession de dossard est interdite sans discussion avec l'organisateur.

Tout participant porteur d'un dossard obtenu en infraction avec le présent règlement pourra être mis hors course ou être reconnu responsable de tout dommage causé ou subi si un accident venait à survenir durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident survenu ou causé par ce dernier dans ce type de situation.

#### 3- Remboursement

En cas de non-participation à l'épreuve pour quelque motif que ce soit, le coureur inscrit ne peut prétendre à aucun remboursement des frais engagés.

Cependant, le remboursement des droits d'inscription peut être accordé sur présentation d'un certificat attestant d'une contre-indication médicale à la pratique de la course à pied.

### Article 5: Sécurité

L'organisateur déploiera un dispositif prévisionnel de secours afin de garantir la sécurité et l'assistance médicale des coureurs. Des signaleurs seront présents sur les parcours, les services de secours DSP ou Croix Blanche seront présents au point central de l'organisation (départ/arrivée) et la gendarmerie sera prévenue de la tenue de la manifestation.

Les blessés ou malades seront pris en charge par une équipe de secouristes qualifié.

Pour toute urgence, un numero de téléphone sera communiqué à chaque participant.

Toutefois, chaque participant a l'obligation d'apporter son assistance à un concurrent victime d'un accident jusqu'à l'arrivée des secours.

#### Article 6: Assurance, responsabilité et comportement

L'organisateur a souscrit une police d'assurance responsabilité civile auprès de AXA pour couvrir la compétition. Les concurrents possédant une licence sportive sont protégés par les garanties associées à celle-ci. Tous les autres participants sont tenus de contracter une assurance à titre individuel.

L'organisation décline toute responsabilité dans l'éventualité d'un accident ou d'une défaillance des coureurs du fait de problème de santé ou d'une préparation insuffisante. Les concurrents assument pleinement la responsabilité de leur participation et s'engagent à ne lancer aucun recours contre l'organisateur de l'événement en cas de dommages ou séquelles consécutives à la course. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de vol des affaires personnelles des participants ou de dégradation de matériel.

Tout coureur reconnu coupable d'abandon de matériel ou de déchets hors des zones de propretés prévues entraînera la disqualification du contrevenant.

#### Article 7: Chronométrage

Le chronométrage sera assuré par **99race** via un logiciel adapté et une prise des temps manuelle au dossier.

#### Article 8: Récompenses

Pour la course de 18km : Les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes au scratch seront récompensés.

Pour la course de 8,5km : Les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes au scratch seront récompensés.

Pour les participants des courses 18km, 8,5km, une médaille finisher sera attribuée à l'arrivée.

Une récompense sera prévu pour le plus beau déguisement.

Les résultats de l'épreuve seront disponibles en direct via un lien qui sera affiché à l'arrivée.

#### Article 9: Annulation

En cas d'annulation pour cas de force majeure (aléas climatiques ou toute raison indépendante de la volonté de l'organisateur), les droits d'inscription seront restitués à chaque participant, mais aucune indemnité ne pourra être versée. Alternativement, l'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou de programmer la manifestation à une date ultérieure.

### Article 10: Droit à l'image

En participant à l'épreuve, chaque coureur donne expressément son accord pour l'utilisation des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître sur tous types de supports, incluant les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses sous peine de disqualification.